

St-Etienne, le 27 juin 2024

## Note d'information COQUELUCHE à l'attention des parents d'élèves

Depuis quelques semaines, une recrudescence de cas de coqueluche est observée.

Un cas de coqueluche, fréquentant le collège du Portail Rouge à Saint Etienne a été signalé à l'Agence Régionale de Santé.

**La meilleure prévention contre la coqueluche est la vaccination** qui comporte deux premières injections à **2 et à 4 mois**, puis un **rappel à 11 mois**, à **6 ans**, puis **entre 11 et 13 ans**. D'autres rappels sont recommandés par la suite à 25 ans, 45 et 65 ans puis tous les 10 ans.

Nous vous demandons de vérifier dans le carnet de santé de votre enfant que ses vaccins sont à jour.

A défaut, **si votre enfant n'est pas correctement vacciné ou s'il a des problèmes de santé** pouvant entraîner des risques de complications, nous vous invitons à prendre contact avec votre médecin afin qu'il vérifie :

- ses vaccinations et celles de la famille
- s'il y a besoin de prévoir des rappels de vaccins,
- s'il est nécessaire de prescrire à votre enfant un traitement antibiotique préventif contre la coqueluche au cas où il aurait des risques de complications ou s'il fréquente des personnes fragiles (*personnes à risque de complication : nourrissons de moins de 6 mois ou ceux dont la vaccination est incomplète, femmes enceintes, personnes atteintes de pathologie respiratoire chronique, personnes immunodéprimées*).

► *A noter que désormais la plupart des vaccinations peuvent être prescrites et réalisées par certains pharmaciens et infirmiers sans passer par un médecin, pour les personnes à partir de 11 ans sans facteur de risque ou d'immunodépression.*

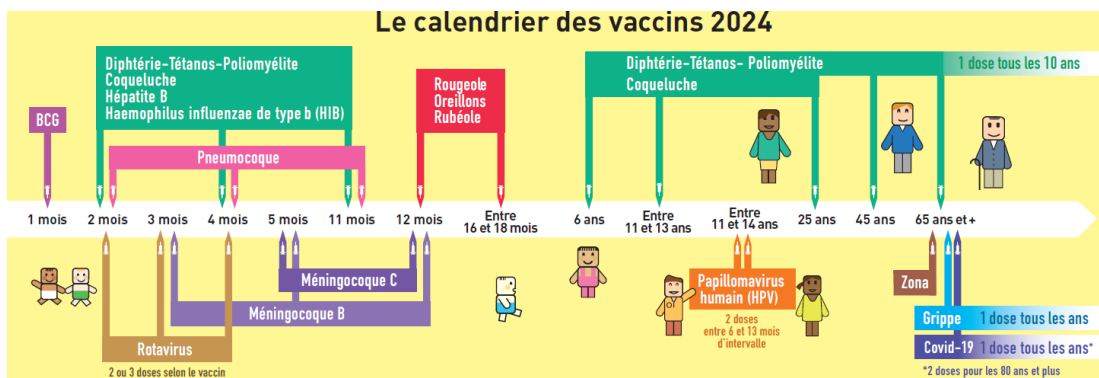
La coqueluche est une maladie infectieuse **contagieuse** due à une bactérie qui se transmet d'une personne à une autre par la toux. **Les principaux symptômes** sont des quintes de toux à prédominance nocturne empêchant de dormir et résistantes aux traitements habituels contre la toux, parfois accompagnées de vomissements, et généralement sans fièvre. Mais les signes peuvent aussi être atténués et se résumer à une toux banale persistant au-delà de 7 jours.

En cas d'apparition d'une **toux inhabituelle et prolongée dans les 3 prochaines semaines, votre enfant devra consulter un médecin**. Dans l'attente de la consultation médicale et/ou des résultats d'analyses, **isolement à domicile et éviction scolaire sont recommandés**.

Si le médecin confirme le diagnostic de coqueluche, **il faudra en informer l'école**.

En l'absence de symptômes, votre enfant peut continuer à fréquenter normalement l'école.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier que nous vous invitons à présenter à votre médecin si besoin.



Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03  
04 72 34 74 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

DSDEN 42 11 rue des docteurs Charcot 42023  
ST ETIENNE Cedex 2  
04 77 81 41 00  
[www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS ([ars-ara-dpd@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-dpd@ars.sante.fr)).